



QUESTIONS D'ACTUALITE

EMPRUNTS STRUCTURES – AUGMENTATION AIDE AUX HOPITAUX

La décision de la Banque nationale suisse (BNS) le 15 janvier dernier de laisser s'apprécier la devise helvétique a eu des répercussions lourdes pour les hôpitaux et les collectivités territoriales ayant contracté des emprunts à risque adossés à la parité euro - franc suisse : les échéances de leurs prêts et les indemnités de remboursement anticipé ont instantanément bondi. **Le Gouvernement s'est immédiatement saisi du dossier.** Marisol Touraine et Christian Eckert ont évalué les impacts pour les hôpitaux et les solutions possibles. **Mardi 24 février, Marisol Touraine a reçu les représentants de la Fédération Hospitalière de France (FHF) pour leur annoncer la décision du Gouvernement d'augmenter de 300 M€ les sommes mobilisables au titre du dispositif d'aide aux hôpitaux ayant contracté des emprunts structurés, ce qui porte à 400 M€ le dispositif.** Ces ressources supplémentaires seront intégralement apportées par une contribution des banques et permettront d'aider en priorité les hôpitaux dont la situation est la plus critique. Marisol Touraine et Christian Eckert soulignent que *« l'Etat réaffirme ainsi sa solidarité avec les collectivités et les établissements de santé exposés aux emprunts dits toxiques. Le caractère brutal et imprévu de la hausse du franc suisse confirme la nécessité, dès que les conditions sont réunies pour le faire, de sortir définitivement des contrats et de les refinancer afin de ne plus être soumis à des risques qui s'avèrent disproportionnés pour les budgets des établissements concernés. La vigilance de tous sera nécessaire pour s'en prémunir à l'avenir ».*

EMPRUNTS STRUCTURES – AUGMENTATION FONDS DE SOUTIEN COLLECTIVITES

La décision de la Banque nationale suisse (BNS) le 15 janvier dernier de laisser s'apprécier la devise helvétique a eu des répercussions lourdes pour les hôpitaux et les collectivités territoriales ayant contracté des emprunts à risque adossés à la parité euro - franc suisse : les échéances de leurs prêts et les indemnités de remboursement anticipé ont bondi. **Le Gouvernement s'est immédiatement saisi du dossier** et a mené un travail d'évaluation des conséquences et de consultation des acteurs concernés. Mardi 24 février, Marylise Lebranchu et Christian Eckert ont annoncé aux associations d'élus locaux **la décision du gouvernement de doubler les capacités d'intervention du fonds de soutien aux collectivités locales** ayant contracté des emprunts structurés à risque. Les ressources supplémentaires mobilisées, **d'un montant de 1.5 milliard d'euros sur 15 ans**, seront pour moitié apportées par les banques et établissements financiers, et pour moitié par l'Etat. Le plafond des aides à 45% des montants dus sera relevé pour les collectivités les plus fragilisées. **Le fonds de soutien est renforcé** dans ses moyens pour soutenir les collectivités locales les plus touchées par la hausse du franc suisse, qui souhaitent s'inscrire dans une démarche volontaire de réduction de leur dette à risque. **La date du 30 avril 2015 pour déposer les demandes d'aide est maintenue.** Les modalités précises d'évolution du dispositif pour les collectivités concernées seront prochainement discutées au conseil national d'orientation stratégique du fonds de soutien. S'agissant des échéances d'intérêt les plus proches, les emprunteurs pourront se rapprocher des banques prêteuses qui ont indiqué leur volonté de mettre en place des solutions adaptées (différés partiels de paiement, reprofilage des échéances ou autres solutions équivalentes) dans l'attente de l'intervention du fonds. **La Ministre et le Secrétaire d'Etat soulignent que « l'Etat réaffirme ainsi son engagement de solidarité avec les collectivités et établissements exposés aux emprunts à risque. Cette solidarité est aussi un appel à la responsabilité de tous pour qu'une telle situation ne se reproduise pas. Il est pour l'heure primordial de désensibiliser définitivement les contrats et les refinancer afin d'en neutraliser le risque. Nous invitons donc l'ensemble des acteurs locaux éligibles à procéder dans les meilleurs délais au dépôt d'une demande d'aide au titre du fonds de soutien auprès du préfet de département ».**

SANTE – BAISSÉ CONSOMMATION TABAC

De nouvelles données issues du *Baromètre santé Inpes 2014* font apparaître **des premiers résultats encourageants sur la consommation de tabac** en France : le nombre de fumeurs réguliers (qui fument tous les jours) baisse pour la 1^{ère} fois depuis 2010, passant de 29,1% en 2010 à 28,2% en 2014 ; la proportion d'ex-fumeurs a augmenté de deux points, passant de 29,2% en 2010 à 31% en 2014 et la part des fumeurs ayant fait une tentative d'arrêt dans l'année passe de 25,2% à 29% ; la prévalence du tabagisme régulier chez les femmes est passée de 26% en 2010 à 24,3% en 2014. **Toutefois, la prévalence tabagique reste globalement élevée** en France avec 34% de fumeurs actuels (fumant de temps en temps) chez les 15-75 ans. Elle reste largement supérieure à celle de nombreux autres pays occidentaux. De même, le nombre de personnes qui expérimentent le tabac reste trop important (près de 80%). **Ces résultats confirment la nécessité de poursuivre la politique engagée pour faire reculer le tabagisme en France** en renforçant la prévention pour éviter l'entrée dans le tabagisme et en agissant efficacement pour aider les fumeurs à arrêter de fumer. C'est l'enjeu du Programme national de réduction du tabagisme (PNRT) lancé par Marisol Touraine le 25 septembre 2014. **Plusieurs mesures ont été mises en oeuvre depuis septembre 2014** : diffusion de la campagne d'information « le tabac tue un fumeur sur deux » ; triplement du forfait substitut nicotinique pour les jeunes de 20 à 25 ans ; encadrement de la publicité pour les cigarettes électroniques. **Dans le cadre de l'examen du projet de loi relatif à la santé** au Parlement en avril, le Gouvernement intégrera par amendement des mesures du PNRT : Le paquet neutre de cigarettes, pour lutter efficacement contre le marketing ; Les espaces de vente sans publicité ; Les véhicules sans tabac en présence d'enfants ; L'interdiction de la publicité pour les cigarettes électroniques et l'interdiction de vapoter dans certains lieux publics ; L'habilitation des policiers municipaux à exercer les contrôles de la réglementation liée au tabac ; L'interdiction des arômes artificiels qui attirent les jeunes ; La transparence du lobbying de l'industrie du tabac. **Continuer de faire baisser la consommation de tabac des femmes.** La consommation de tabac chez les femmes de 20 à 25 ans est passée de 39% en 2010 à 32,5% en 2014 et de 35,7% à 28,7% pour les femmes de 26 à 34 ans. Mais le cancer du poumon est depuis quelques années la deuxième cause de mortalité par cancer chez les femmes, avec 8623 décès en 2012, juste derrière le cancer du sein. 17,8% des femmes enceintes fument toujours au troisième trimestre de leur grossesse. Il s'agit du taux le plus élevé d'Europe. **Marisol Touraine a annoncé la mise en place du pictogramme « femmes enceintes » qui apparaîtra systématiquement sur tous les paquets de cigarettes** dans un délai de six mois, pour sensibiliser les femmes aux dangers du tabac pendant leur grossesse. **Poursuivre la vigilance autour de la cigarette électronique, principalement utilisée par les jeunes.** Marisol Touraine suit de très près l'évolution de la consommation de cigarettes électroniques et a rappelé ce jour que si la cigarette électronique peut éventuellement être utilisée pour aider à l'arrêt du tabac, son encadrement doit être renforcé pour éviter l'incitation des jeunes à commencer à fumer. En effet, le Baromètre indique que les « vapoteurs » sont en moyenne plutôt jeunes : 8% des 25-34 ans sont des utilisateurs quotidiens ; 45% des 15-24 ans ont essayé la cigarette électronique. La vente de cigarettes électroniques aux mineurs est interdite depuis juin 2013.

AFFAIRES SOCIALES – MISSION RETARDS DE PAIEMENT RETRAITES

Dans deux territoires, Nord-Picardie et Languedoc-Roussillon, de nouveaux retraités sont confrontés depuis plusieurs mois à un retard important dans le versement de leurs pensions. Pour résorber ces retards, Marisol Touraine a décidé, le 18 décembre dernier, de mettre en oeuvre **des mesures exceptionnelles** comprenant l'attribution à chaque retraité privé de ressources d'une aide exceptionnelle de 800 € et le traitement prioritaire des dossiers en retard grâce au renforcement et à la réaffectation des moyens des Caisses d'assurance retraite (CARSAT) concernées. **Des progrès réels ont ainsi été réalisés entre début janvier et mi-février** : le stock de dossiers en retard de plus d'un mois dans les deux CARSAT est passé de 12 000 à 8 000 et près de 2 000 personnes ont reçu l'aide de 800 €. Cependant, **les mesures mises en oeuvre à la demande de la ministre n'ont pas permis de résorber l'intégralité du retard** accumulé dans les délais attendus. **Cette situation, particulièrement difficile pour les retraités concernés, n'est pas acceptable.** Marisol Touraine a donc confié mardi 24 février à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) **une mission de contrôle urgente** sur ces retards de paiement, dont les premiers résultats devront lui être **remis sous quinze jours**. Cette mission est chargée d'examiner l'efficacité des mesures prises pour un retour rapide à la normale, de proposer des solutions complémentaires pour mettre un terme à cette situation et de formuler des préconisations pour éviter qu'elle ne se reproduise. La ministre recevra demain le Directeur de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) afin qu'il mobilise toutes ses ressources pour résorber cette situation dans les plus brefs délais.

AGRICULTURE – FILIERE OVINE

Stéphane Le Foll et René Souchon, Président de la Région Auvergne, Président de la Commission agriculture de l'Association des Régions de France (ARF) ont cosigné mardi 24 février, à l'occasion du Salon international de l'agriculture, avec Serge Préveraud, Président de la Fédération nationale ovine (FNO), **le pacte ovins « Inn'ovins »**. Par cette signature ils témoignent ainsi de leur engagement à soutenir le **développement de la production ovine en mobilisant les outils financiers proposés par l'Etat et les Régions en faveur notamment de l'installation de nouveaux éleveurs, de la modernisation des élevages et de la recherche de la performance économique, environnementale et sociale des exploitations ovines**. Stéphane Le Foll et René Souchon saluent cette initiative de la FNO qui démontre le dynamisme d'une filière tournée vers l'avenir. Ce nouveau programme de la filière témoigne de son ambition et de son dynamisme pour satisfaire la demande nationale de viande et de lait et créer ainsi plus d'emplois sur les territoires, mais aussi d'attirer de nouveaux éleveurs en améliorant les conditions de travail et les revenus des éleveurs. **L'Etat et les Régions appuieront la filière notamment** : par la mise en oeuvre du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles qui mobilisera plus de 200 millions d'euros par an pour la modernisation des exploitations et l'amélioration des performance économique, sociale et environnementale ; en accompagnant la conception et la diffusion de nouveaux outils pour le conseil en élevage dans un objectif d'amélioration de la productivité des élevages ; en activant les différents leviers permettant un meilleur renouvellement des générations que ce soit par la politique de l'installation, l'enseignement Agricole ou l'amélioration de l'attractivité des métiers de la filière. **Ce pacte s'inscrit pleinement dans le projet agro-écologique pour la France que la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, a défini**. Stéphane Le Foll invite les acteurs de la filière à s'approprier les outils créés par la Loi pour mettre en oeuvre leurs projets notamment par la création des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

EDUCATION – EDUCATION A L'ALIMENTATION

A l'occasion de la journée de l'enseignement agricole sur le salon international de l'agriculture (SIA) mardi 24 février, Najat Vallaud-Belkacem et Stéphane Le Foll ont réaffirmé l'importance de l'éducation à l'alimentation des jeunes. En effet, c'est dès le plus jeune âge que s'acquièrent les bonnes habitudes alimentaires, et la France a la chance de pouvoir utiliser comme levier son modèle alimentaire qui appréhende l'alimentation dans sa globalité et sa diversité et qui fait un lien entre comportement alimentaire équilibré et plaisir de manger. **La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF), promulguée le 13 octobre 2014, inscrit l'éducation alimentaire de la jeunesse comme l'un des quatre axes prioritaires de la politique publique de l'alimentation**. Traduisant cette priorité, la LAAAF a également modifié le code de l'éducation pour qu'une **information et une éducation à l'alimentation soit dispensée dans les écoles**, dans le cadre des enseignements ou du projet éducatif territorial. Afin de traduire de façon concrète et opérationnelle cette orientation politique et de faciliter sa mise en place par la communauté éducative dès la rentrée scolaire 2015 - 2016, **Najat Vallaud-Belkacem a indiqué que cela figurerait explicitement dans les instructions données aux recteurs d'académies pour la prochaine rentrée scolaire**. Un courrier conjoint des deux ministres traduira également l'engagement du gouvernement sur le sujet. Les grandes orientations des actions d'éducation à l'alimentation pouvant être proposées dans les écoles ainsi que les supports pédagogiques susceptibles d'être ainsi mobilisés (cours théoriques, ateliers sensoriels, culinaires, sorties pédagogiques, etc.) seront ainsi communiqués précisément. Stéphane Le Foll mobilisera les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour donner une impulsion concrète en utilisant les expériences et outils ayant déjà fait leurs preuves. En parallèle, **les administrations des deux ministères créeront pour la rentrée scolaire 2015 - 2016 un centre de ressources recensant et mettant à disposition de la communauté éducative l'ensemble des outils pédagogiques référencés**, en s'appuyant sur de nombreuses expériences déjà menées en la matière.

AGRICULTURE – FRANCEAGRIMER

À l'occasion de l'inauguration du stand de FranceAgriMer au Salon international de l'agriculture 2015, Stéphane Le Foll a signé lundi 23 février le Contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'établissement, qui fixe ses priorités stratégiques pour 2015-2017. Le Contrat d'objectifs et de performance 2015-2017 de FranceAgriMer trace les objectifs que l'établissement et ses tutelles souhaitent poursuivre, afin de renforcer la valeur ajoutée par l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer sur ses trois grandes missions qui sont : l'expertise économique ; l'animation du débat d'orientation au sein des filières ; la mise en oeuvre d'outils concrets d'accompagnement des projets économiques des filières. **Après un travail collectif au sein de l'établissement, avec les administrateurs et membres des instances de gouvernance de l'établissement et avec l'État, quatre orientations stratégiques ont été déterminées** : développer et promouvoir l'offre d'analyse économique et d'expertise de l'établissement ; renforcer le

rôle des Conseils spécialisés dans l'élaboration et l'accompagnement des stratégies de filières ; être un opérateur exemplaire de l'État et privilégier la qualité de services ; poursuivre la modernisation de l'établissement et améliorer son efficacité. **Pour assurer la mise en oeuvre du COP et l'atteinte des objectifs assignés sur les trois exercices à venir, l'établissement se dotera d'un Projet d'établissement qui couvrira la même période et définira, plus précisément, les modalités de mise en oeuvre** (plan d'actions détaillé, pilotes, échéances et moyens associés). Un suivi des objectifs et des résultats prévus au titre de ce contrat sera réalisé chaque année et présenté au Conseil d'administration. « Notre projet : confirmer et renforcer la structure originale de FranceAgriMer et la valeur ajoutée de l'établissement fondées sur l'expertise, le débat, la réactivité et la technicité mis au service du développement des filières agricoles », a déclaré Jean-Bernard Bayard, président du Conseil d'administration de FranceAgriMer. À l'adresse du Ministre, il a salué la « confiance que l'État nous porte, et dont nous sommes fiers » et annoncé, « au nom des administrateurs professionnels, des membres des Conseils spécialisés, comme de l'ensemble des 1 100 personnes qui travaillent à FranceAgriMer, que nous serons à la hauteur des ambitions et des attentes que porte ce contrat ».

AGRICULTURE – ACTIVITES ARBORICOLES ET MARAICHÈRES

Stéphane Le Foll est pleinement mobilisé avec les producteurs de fruits et légumes et les opérateurs bancaires pour assurer la relance des activités arboricoles et maraîchères en 2015. Le président de la Fédération nationale des producteurs de fruits (FNPF), le président de Légumes de France, les principaux opérateurs bancaires du secteur agricole (Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Banques Populaires, CIC), la SIAGI, société de caution mutuelle, et l'APCA se sont réunis au ministère de l'agriculture le 19 février pour évoquer les solutions financières à mettre en oeuvre pour assurer la relance des cycles de productions en 2015. Le ministère, les producteurs et les banques ont ainsi pu partager le diagnostic sur les difficultés rencontrées par le secteur des fruits et légumes en 2014, et la nécessité pour les banques et l'État de maintenir leur mobilisation en faveur de la filière. Il a été rappelé à cette occasion le rôle crucial que devaient jouer les cellules départementales de crise mises en place sous l'égide des Préfets de départements pour identifier les situations individuelles les plus difficiles. Ce travail de recensement permettra en effet aux opérateurs bancaires de traiter efficacement au cas par cas chaque exploitant, en mobilisant l'ensemble des outils disponibles. **L'ensemble des acteurs se sont ainsi engagés à tout mettre en oeuvre pour que la campagne 2015 puisse débiter dans les meilleures conditions. Un message sera adressé en ce sens aux différents réseaux des banques et aux services déconcentrés de l'État.** Enfin, au-delà de ces mesures de court terme indispensables, la SIAGI a souligné les possibilités de garantie de crédits, notamment a posteriori, proposées au secteur agricole, pour financer les investissements nécessaires à la reconquête de la compétitivité.

SANTE – MISSION ACCOMPAGNEMENT DES PATIENTS

Marisol Touraine a confié mardi 24 février à Christian Saout, secrétaire général délégué du Collectif interassociatif sur la santé, une mission sur l'accompagnement des patients. Le projet de loi relatif à la santé prévoit, en son article 22, **d'expérimenter des dispositifs d'accompagnement, dans le but de renforcer l'autonomie et la capacité de décision des personnes malades.** Il s'agit de leur offrir des services susceptibles d'accroître leur capacité à s'orienter dans le système de soins, en développant l'information et l'apprentissage du patient. Christian Saout devra définir un cadrage des actions à promouvoir et des critères d'évaluation et de sélection pour les appels à projets. **Il proposera un dispositif de suivi et d'évaluation de l'expérimentation en vue de son éventuelle généralisation.** Il remettra ses premières conclusions à la fin du premier trimestre 2015. Marisol Touraine réaffirme à cette occasion sa volonté de renforcer les droits des patients et de promouvoir un nouvel élan de la démocratie sanitaire dans notre pays.

JUSTICE – GLOBAL LAW SUMMIT

Christiane Taubira a achevé mardi 24 février une deuxième journée fructueuse au Global Law Summit qui a débuté hier à Londres et célèbre le 800ème anniversaire de la grande charte anglaise des Libertés. Lors de la première réunion ce matin, elle a pu faire valoir le point de vue français tandis que la discussion portait sur **l'équilibre entre les principes de liberté et la lutte anti-terroriste.** La garde des Sceaux a ensuite rencontré son homologue canadien Peter Mac Kay. Les deux ministres ont échangé sur la lutte contre les discriminations, la diffusion de la haine sur internet, la plateforme des signalements. Surtout Peter Mac Kay s'est montré particulièrement intéressé par le projet de loi sur le renseignement alors que son pays examine un texte similaire. C'est enfin **le profil des « candidats au djihad » qui a été au centre des discussions.** Ce même thème a été également développé lors de l'entretien en début de l'après-midi avec le ministre britannique Chris Grayling. Ce dernier est d'ailleurs revenu sur les débats de la deuxième réunion du matin au ministère de la Justice britannique, où a été présenté à la Ministre **les détails du programme de**

déradicalisation mis en place depuis huit ans en Angleterre. Un point a également été effectué sur la formation pointue des aumôniers musulmans. Christiane Taubira a clôturé sa journée par un discours sur la traite des êtres humains et l'esclavage « moderne », thème de la dernière session de la journée de ce Global Law Summit.

LOGEMENT – ILE DE FRANCE

Sylvia Pinel et Jean-Paul Huchon, président du conseil régional, ont installé mardi 24 février le premier comité de suivi du plan de mobilisation pour le logement en Ile-de-France. A cette occasion, la ministre a annoncé **la mise en place des Ateliers du Grand Paris du Logement à compter du mois d'avril.** Dans un contexte de crise du logement, l'action du Gouvernement se concentre sur la relance de la construction pour répondre aux besoins des Français et contribuer à la croissance. Plusieurs séries de mesures ont été adoptées et commencent à porter leurs fruits. Avec la conviction qu'agir sur l'offre est une nécessité pour enrayer cette crise, la ministre a rappelé combien l'Ile-de-France est concernée par ces enjeux. La nouvelle infrastructure de transport prévue dans le cadre du Grand Paris Express est une opportunité qu'il faut savoir anticiper pour développer l'offre de logement. Dans cette phase de constitution de la Métropole du Grand Paris, le Gouvernement a décidé d'agir aux côtés des collectivités et des professionnels avec un **Plan de Mobilisation pour le Logement en Ile-de-France.** En ce sens, Sylvia Pinel a insisté sur sa volonté de « faciliter, d'accélérer, ou le cas échéant, de débloquer les projets les plus stratégiques ; ceux qui contribueront à façonner le Grand Paris de demain ». **Une concertation et un travail partenarial s'engageront avec le Conseil Régional et les élus, dès le mois d'avril, sur une vingtaine de sites** qui bénéficieront d'un accompagnement et d'un suivi particulier de l'Etat et de ses opérateurs d'aménagement. Il s'agit de mettre en place des outils d'aménagement efficaces pour faire émerger des projets urbains (création ou renouvellement de quartiers avec commerces, logements, jardins, etc.) visant à améliorer le cadre de vie des habitants. **Les projets les plus complexes bénéficieront du dispositif d'Opération d'intérêt national « multi-sites ».** Innovante, **la procédure intégrée pour le logement (PIL)** pourra être utilisée pour simplifier et raccourcir les délais de procédure. Concernant l'intervention de l'État, la ministre a précisé : « Les élus demeureront les premiers acteurs de la conception et de la mise en oeuvre de tous les projets », les élus étant, de par leurs compétences, en première ligne pour mener des projets d'aménagement et de logement. Dans ces territoires, des discussions approfondies seront engagées avec l'ensemble des acteurs locaux et prendront la forme d'Ateliers du Grand Paris du Logement à compter du mois d'avril. « L'année 2015 doit marquer une étape décisive dans la mise en oeuvre du plan de mobilisation pour le logement en Ile-de-France pour construire la ville de demain. » a conclu Sylvia Pinel.

PECHE – FEMMES DES MER

A l'occasion du Salon International de l'Agriculture mardi 24 février, Alain Vidalies et Pascale Boistard ont présenté l'ouvrage « Femmes de mer ». Ce livre met à l'honneur le travail des femmes et leur place dans l'ensemble de la filière de la pêche et de l'aquaculture. A travers 42 portraits, il présente les différents métiers que ces femmes exercent, aussi bien à bord des navires de pêche et dans la production aquacole que sur terre. **Conçu dans le cadre du plan d'action du gouvernement en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la mixité des métiers,** ce livre nous invite à partager la vision de ces femmes sur leurs conditions de travail, les difficultés auxquelles elles sont exposées, leur savoir-faire et leur parcours personnel. La richesse et la diversité de la pêche et de l'aquaculture françaises se tissent au quotidien par l'activité de femmes et d'hommes passionnés par leur métier. **Ils sont à la source de près de 100 000 emplois indirects. Avec une consommation de produits aquatiques de 35kg par habitant et par an, et un chiffre d'affaires de 1,7 milliard d'euros pour la pêche et l'aquaculture,** ces secteurs représentent un des piliers de l'économie maritime française.

CULTURE

Le Conseil d'Etat a prononcé mardi 24 février l'annulation de l'arrêté du 1er juillet 2013 portant extension de la convention collective nationale de la production cinématographique. Le Gouvernement prend acte de cette décision et des motifs qui ont conduit la Haute juridiction administrative à statuer en ce sens. Il réaffirme aujourd'hui son soutien au secteur de la production cinématographique, important pour notre économie et pour le rayonnement de notre culture, et rappelle le long processus de négociation qui a permis aux partenaires sociaux d'aboutir à la conclusion d'un édifice conventionnel adapté. Aussi, au regard des éléments de droit et de fait nouveaux intervenus depuis l'arrêté du 1er juillet 2013, en particulier l'adhésion à la convention de plusieurs organisations professionnelles représentatives dans le secteur, **le Gouvernement lance aujourd'hui une nouvelle procédure d'extension de la convention collective de la production cinématographique et de son avenant. L'arrêté d'extension sera publié dans**

le courant du mois de mars. Cette procédure sécurisera la convention dans des conditions de légalité indiscutables.

CONGO

Laurent Fabius a reçu mardi 24 février son homologue congolais, M. Raymond Tshibanda. L'entretien a permis de discuter de l'évolution de la situation sécuritaire et politique en République démocratique du Congo, qui entre cette année dans un cycle électoral. **L'avenir de la mission des Nations unies pour la stabilisation de la République démocratique du Congo (MONUSCO)**, dont le mandat doit être renouvelé au mois de mars, a été également évoqué. Les échanges permettront aussi de faire le point sur les perspectives de renforcement de la relation bilatérale, notamment dans le domaine économique.

Source Porte-Parolat du Gouvernement
24 février 2015